

SOCIÉTÉ • POLICE ET JUSTICE

La plainte d'un adolescent blessé par un tir de LBD à Strasbourg classée sans suite

Selon les avocats de la mère du jeune homme, le classement sans suite a notamment été motivé par « l'impossibilité d'identifier le policier qui a tiré ».

Le Monde avec AFP

Publié le 06 novembre 2019 à 17h50, modifié le 06 novembre 2019 à 19h27 • Lecture 2 min.



Un adolescent de 15 ans avait eu la mâchoire brisée par un tir de lanceur de balles de défense le 12 janvier à Strasbourg, en marge d'un rassemblement de « gilets jaunes ». MEHDI FEDOUACH / AFP

Une plainte déposée par la mère d'un adolescent qui avait été blessé au visage par un tir de lanceur de balles de défense (LBD) en janvier à Strasbourg a été classée sans suite, a fait savoir le parquet de la ville, mercredi 6 novembre, confirmant une information du site [Rue89](https://www.rue89.com).

Le classement sans suite a été motivé par « l'impossibilité d'identifier le policier qui a tiré » et « le défaut d'intention avéré du tir en direction du jeune homme » et de le blesser, a commenté auprès de l'Agence France-Presse Francis Metzger, qui défend avec Xavier Metzger les intérêts de l'adolescent blessé et de sa mère. Les deux avocats n'avaient toutefois pas reçu mercredi « le support matériel de la décision du classement sans suite par le parquet de Strasbourg ».

Lire notre enquête : [Le lourd bilan des lanceurs de balles de défense de la police](#)



L'adolescent, alors âgé de 15 ans, avait eu la mâchoire brisée par un tir de LBD en marge d'un rassemblement de « gilets jaunes » émaillé d'incidents, près de la gare de Strasbourg, le 12 janvier. Opéré, il a dû porter des broches pendant plusieurs mois, ce qui « a eu un impact majeur sur son parcours scolaire », a rappelé l'avocat.

« Comme s'il ne s'était rien passé »

Interrogée par [Les Dernières Nouvelles d'Alsace](#) (DNA), la mère de l'adolescent, Flaire Diessé, s'est dite « furieuse » :

« Après dix mois d'enquête, ils ne sont pas capables de dire qui a tiré. Quand c'est dans l'autre sens, tout est mis en œuvre et ils trouvent le responsable. Un classement sans suite, c'est comme si on nous disait qu'il ne s'était rien passé. Comme si c'était banal de tirer sur un gamin qui vient d'aller s'acheter une veste dans un magasin. C'est du mépris total. »

Selon M^{me} Diessé, qui avait porté plainte pour « blessures involontaires », son fils « a perdu la sensibilité au chaud et au froid au niveau de la lèvre, côté droit. Et il lui reste une grande cicatrice sur le visage ». L'enquête, confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN, police des polices), a confirmé que le garçon ne participait pas à la manifestation. « C'était un badaud qui sortait d'un centre commercial et qui était au mauvais endroit au mauvais moment », a souligné M^e Metzger.

Lire la tribune : [« L'emploi du LBD est en rupture avec les principes du maintien de l'ordre en France »](#)



Les deux avocats doivent rencontrer « dans les prochains jours » la mère de l'adolescent pour déterminer quelle suite donner à la procédure. Trois possibilités sont envisageables : « Le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile permettant l'ouverture d'une information judiciaire confiée à un juge d'instruction, une procédure devant une juridiction administrative contre le ministère de l'Intérieur » ou la saisine de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions, a détaillé M^e Metzger.

Le Monde avec AFP